

**PROCES-VERBAL**  
de la  
séance ordinaire du mardi 6 septembre 2022

Présidence: Jacques Tschudin

Ouverture: 20h00

Appel: 46 membres présents, 9 membres excusés

Excusés
Claude Bidlingmeyer
Christian Hay
Anita Islami
Carmelo Nicolo
Olivier Paley
David Savelli
Frédéric Schmalz
Laurent Théodore
Arbenita Zejna

Le quorum est atteint: 84%

**Ordre du jour**

Assermentations.

1. Procès-verbal de la séance du 21 juin 2022.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité N°9
4. Dépôt du Préavis 2021-2026/24 - Arrêté d'imposition 2023. Traité par la Cofin.
5. Dépôt du Préavis 2021-2026/25. Demande de crédit relative au réaménagement de la place de jeux du jardin anglais et du skatepark. Traité par la Cofin et une commission ad hoc.
6. Motion Conti & Consorts - « Soutien au pouvoir d'achat des ménages rollois ».
7. Motion Founou & Consorts - « Pour plus de jardins potagers et écologiques».
8. Interpellation Founou & Consorts - « Crise énergétique : préparons l'hiver, préparons demain ».
9. Associations intercommunales - AIER - SIDERE - ENJEU - Conseil Régional Région Nyon.
10. Divers et propositions individuelles.

Après 2 assermentations, Mme Laurence Grittli (PS) en remplacement de Mme Jasmine Menamkat et M. Stefan Garrido (PLR) en remplacement de Mme Nathalie Eynard, et les salutations d'usage, le Président fait voter l'ordre du jour auquel est ajouté une motion déposée par M. Rolf Keller. Cet ordre du jour est accepté à la majorité.

**1. Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022.**

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté après deux corrections.

## 2. Communications du Président.

Le Président débute en communiquant ses coordonnées personnelles afin que les conseillers puissent le contacter aisément en cas de besoin : [jacques.tschudin@bluewin.ch](mailto:jacques.tschudin@bluewin.ch) - 079/289 49 89.

Il revient sur le sujet du scrutateur « Vert » manquant qui sera M. Paul Brandsma.

Il mentionne ensuite le tableau des motions/postulats/interpellations déposé sur l'extranet des conseillers auquel ils peuvent se référer, et propose de créer un même tableau pour les vœux émis par les diverses commissions, ainsi que le fait la commission de Gestion dans son rapport annuel. La proposition est acceptée à la majorité.

Lors des dernières années, c'était à la Municipalité de fixer une date de rencontre avec les commissions devant travailler sur un préavis. Elle indiquait également s'il s'agissait d'une commission ad hoc ou d'une commission permanente. A présent la Municipalité propose que ce soit le bureau qui prenne la décision de la nomination de la commission. En regard de l'organisation de la préparation des séances, le Président propose que tout préavis dispose d'une commission ad hoc, et que si l'enjeu est financier la Cofin ait le droit de regard et soit libre de décider si elle dépose un rapport ou non. Si l'un ou l'autre conseiller estime qu'un préavis doit être traité par l'une ou l'autre commission, qu'il n'hésite pas à en faire part lors de la séance de traitement du préavis. Il demande ensuite aux chefs de groupes de bien vouloir lui transmettre les données de contact des conseillers qui sont proposés lors de la création d'une commission, cela permettant au Président de la commission de joindre tout le monde.

M. Joly demande que la liste complète des coordonnées des conseillers soit à disposition de chacun ; cette liste sera déposée sur l'extranet des conseillers.

Le Président revient sur le sujet du délai car il aimerait pouvoir disposer de tous les documents le jour de la séance à midi au plus tard. Il demande également que chaque commission lui communique le nom du président, sachant que cela change chaque année.

## 3. Communications de la Municipalité.

Pas de communication.

M. Gueissaz aimerait savoir ce qui a pu être mis en place à la ruelle des Jardins au niveau des places de parc pour les riverains.

Mme Ruchti informe que les travaux à la ruelle des Jardins débutent à peine, pour l'instant on en est aux travaux préparatoires de la Romande Energie. Une communication a été faite auprès de l'ensemble des propriétaires et des locataires en exposant la solution retenue et validée dans le préavis, à savoir la mise en place de macarons dans le secteur exposé dans le préavis. Après un mois de mise en pratique de la solution, un monitoring de son fonctionnement sera étudié.

## 4. Dépôt du Préavis 2021-2026/24 - Arrêté d'imposition 2023. Traité par la Cofin.

Sera traité par la Cofin.

## 5. Dépôt du Préavis 2021-2026/25. Demande de crédit relative au réaménagement de la place de jeux du jardin anglais et du skatepark. Traité par la Cofin et une commission ad hoc.

La commission se compose de : Mmes Gaggio, Safi; MM. Chappuis, Cuendet, Mounier, C. Bidlingmeyer, D. Bidlingmeyer.

## 6. Motion Conti & Consorts - « Soutien au pouvoir d'achat des ménages rollois ».

Mme Conti ouvre la discussion en indiquant que si le PLR a des idées d'ajout ou d'amendement en vue d'améliorer la motion, elle est prête à l'entendre et à en tenir compte.

Le Président demande si finalement le Conseil aura le choix entre cette motion et celle du PLR remise par M. Keller en début de soirée.

M. Keller explique que le but de la motion est de réagir au vu de la situation actuelle difficile, de même que pour l'année prochaine qui se profile. Face à la hausse des prix annoncée partout, notamment de 52% à Rolle pour la Romande Energie, il faut savoir que la Confédération et le Canton planchent également sur des solutions, et par le biais de la facture sociale et de son financement, la Commune de Rolle participe de manière très importante à l'ensemble de ces solutions. Il cite le syndic de Lausanne qui dit, par rapport à ces mesures communales, que pour lui il faut « être en attente de ce qui va venir » concernant « un dispositif de soutien au pouvoir d'achat au niveau communal, en l'absence de toutes décisions cantonale ou fédérale ». La situation n'est pas critique immédiatement mais doit être traitée rapidement. Il semble intéressant, dans cette motion, de rajouter un élément simple, efficace et rapide qui viserait les associations locales, en modifiant la motion afin d'y ajouter une mesure immédiate qui serait d'octroyer une somme à l'association « Solidarolle » lui permettant des mesures de soutien aux personnes dans le besoin et que la Commune débloque un montant assez rapidement. Les motionnaires désirent que cette mesure s'ajoute à la motion du PS en tant que mesure urgente. Le budget pourrait par exemple se monter à Fr. 15'000.-.

Le Président interrompt la séance afin que les partis se concertent pour soumettre une proposition commune qui prendrait en compte la motion Conti et l'ajout de la motion Keller.

Mme Conti confirme qu'après discussion les motionnaires se sont mis d'accord sur la motion dont le dernier paragraphe est modifié comme suit: « Aussi la présente motion demande à la Municipalité d'identifier les mesures d'aides immédiates, ponctuelles ou durables, permettant de compenser les effets de l'inflation sur les ménages les plus vulnérables. A cet égard les motionnaires demandent que la Municipalité verse, encore en 2022, le montant restant au budget 2022 - Solidarité à SolidaRolle. De plus une réflexion doit être menée à ce sujet pour le budget 2023. » Les signatures seront complétées par celles de ceux qui le désirent.

Le Président fait voter l'entrée en matière de cette motion modifiée qui est acceptée à l'unanimité.

## **7. Motion Founou & Consorts - « Pour plus de jardins potagers et écologiques».**

M. Founou évoque l'esprit de la motion qui est de vraiment encourager la Municipalité à avoir une réflexion sur la thématique des jardins potagers les plus écologiques possibles. Il y a un besoin au niveau de la population, les pratiques ont évolué et c'est l'occasion de faire le point tant au niveau public qu'à celui des particuliers.

M. Joly s'interroge sur l'évaluation du besoin de cette étude de jardins familiaux. Il se souvient qu'il y a eu un déménagement des jardins familiaux rollois il y a une dizaine d'années, sachant qu'ils se trouvaient à l'avenue Général Guisan et qu'ils se situent à présent à l'avenue du Jura, sur une surface agrandie. Il pense qu'aujourd'hui il doit y avoir une liste d'attente. L'objectif d'un jardin familial est de cultiver ses légumes selon une logique écologique. Il rappelle que lorsqu'il y a eu des problèmes de dioxine sur les hauts de Lausanne à cause de l'ancienne usine d'incinération, on a découvert de la dioxine dans les sols. Une étude avait été lancée pour savoir si le problème était plus vaste que ce qui était visible. Il a alors été découvert que les jardins familiaux de la couronne lausannoise étaient les sols parmi les plus pollués de la région puisque les jardiniers y mettaient des engrais, des pesticides, des fongicides, etc. C'est donc une chose de mettre à disposition des terrains et c'en est une autre de faire en sorte que ces cultures soient durables et écologiques. Il faut davantage réfléchir à la manière qu'aux moyens. Il doit y avoir une parcelle située vers les Eaux qui s'appelle les jardins solidaires, parcelle entre la Migros et Barcarolle qui a été mise à disposition de la Commune. Elle a été un peu utilisée au début mais est restée en friche pendant longtemps et à présent elle est entourée de barrières ; il semblerait que ce sont les employés communaux qui se sont occupés de cet espace qui est à disposition de la population rolloise en tant jardin potager sans qu'il ne soit utilisé. Avant de lancer toute une étude sur ce qu'on pourrait faire, il faut déjà utiliser ce qui est à disposition. En termes d'espace et de biodiversité, on a vu la commune changer de méthode quant à l'utilisation des prairies ou parcs en laissant beaucoup plus d'herbes et de biodiversité se développer. On peut faire encore plus, même si le programme de législature est déjà prévoyant dans ce domaine, mais une étude sur ce point précis c'est disproportionné.

M. Founou pense que les commentaires précédents renforcent la motion parce que l'on parle d'une évolution des besoins. Qu'est-ce que la population attend aujourd'hui d'un espace de jardins familiaux ? Des modèles alternatifs pourraient peut-être se mettre en place et l'idée est justement de bien comprendre les besoins de la population. Il est convaincu qu'une large partie des rollois est intéressée à passer du temps dans une activité potagère, mais sous quelle forme ? C'est l'occasion d'y réfléchir. On parle par exemple des jardins perchés et les moyens de répondre à ces besoins sont multiples; il faut les explorer. La Municipalité doit investiguer sur ce point ce qui ne devrait pas demander une énorme infrastructure. Puisque les jardins familiaux sont très pollués parce que les privés mettent encore plus d'engrais et de pesticides par ignorance, la nouvelle offre devrait prendre l'aspect écologique en compte. Il y a des choses qui changent et il faut se poser la question de savoir comment répondre à ce besoin de culture potagère de manière moderne et écologique. Quant à la liste d'attente, elle est vraiment longue, et les besoins existent vraiment. C'est une thématique importante qui vaut la peine qu'on développe une stratégie.

M. Paquet revient sur le jardin mis à disposition aux Eaux par la commune et il stipule qu'il s'agit d'un jardin en permaculture, que les jardins ordonnés ont changé et que les engrais ne sont plus utilisés. Les jardins ne sont plus ce qu'ils étaient par le passé.

Mme Bermejo Dubois trouve que tous les arguments exposés sont intéressants et se réjouit de lire le plan d'action. En tant que « verte libérale » elle soutient la motion.

M. Dubuis abonde sur le fond mais a une remarque sur la forme. Il a l'impression que parfois il y a une co-gestion entre le Conseil et la Municipalité. La Municipalité a un programme de législature que l'on peut égréner pour apporter plusieurs motions qui s'y rapportent à chaque séance. C'est ce qui le retient et qui le gêne dans ce style de motion. Il partage les idées du fond mais encourage ses collègues à ne pas faire de co-gestion.

Le Président passe au vote sur la prise en considération de cette motion dont le résultat est qu'elle est acceptée par 22 oui, 0 non et 22 abstentions.

## **8. Interpellation Founou « Crise énergétique : préparons l'hiver, préparons demain »**

Mme Ruchti annonce que la Municipalité répondra à l'interpellation au prochain conseil car il y aura plus d'éléments ; la stratégie de la Confédération se précise mais beaucoup d'éléments de réponses manquent.

Mme Rod ajoute que la Comed « Commission d'énergie et de développement durable » a également souhaité se pencher sur ces questions pour l'année à venir et prendra en main ce thème majeur.

M. Joly comprend le contexte de l'interpellation mais se pose la question des prérogatives communales sachant que la commune ne peut pas diriger par décrets et ordonner un certain nombre de mesures en fonction de l'évolution des prix en bourse de l'électricité ou du gaz. On peut certainement agir sur l'immobilier communal mais intervenir auprès des entreprises ou des particuliers, on n'en a pas l'autorité. Il est d'accord que l'on veille à la gestion des ressources communales, mais c'est un pas que l'on ne peut pas étendre à la population rolloise.

M. Founou demande alors qui peut s'adresser à la population et qui a autorité ? Le Canton, le Conseil fédéral ou également finalement la Commune par le biais de communications ? Pourquoi la Commune ne pourrait-elle pas s'adresser à sa population ?

M. Joly confirme que c'est le Conseil fédéral qui prend les mesures aujourd'hui et on s'attend à des mesures en cascade, ainsi que cela a été pratiqué durant la crise du Covid. Il est mentionné dans le texte de l'interpellation que les récentes décisions du Conseil fédéral indiquent la nécessité d'agir à tous les niveaux, notamment communaux mais il n'en a trouvé mention où que ce soit. La communication du Conseil fédéral mentionne les cantons mais pas les communes. Les particuliers, les entreprises font partie de « tous les niveaux » ainsi que les Communes qui peuvent faire quelque chose pour elles-mêmes mais n'ont pas l'autorité pour décider de ce que leurs citoyens seraient tenus de faire.

Mme Conti a lu ce jour que l'ADCV a transmis les recommandations du Conseil fédéral, et notamment un exemple de courrier que les communes peuvent adresser à leur population en disant par exemple que la commune X a décidé de baisser la température de 20 à 18° ; ou que telle ou telle mesure a été prise et qu'elle encourage la population à faire de même. Il y a donc des mesures que les communes peuvent prendre, telles des recommandations pour inciter des mesures de transition.

M. Joly relève qu'il s'agit d'un projet de communication et que ce n'est pas dans la communication déjà faite il y a une dizaine de jours par le Conseil fédéral. C'est très bien et en plus ce projet parle bien des mesures prises par la commune pour elle-même tout en montrant l'exemple, mais elle ne peut en aucun cas obliger ses habitants à se plier à telle ou telle mesure. Et il relève que l'interpellation en question demande cette contrainte.

M. Founou relit les questions posées dans l'interpellation : « quelles mesures concrètes la Municipalité a-t-elle prises ou compte prendre pour diminuer la consommation énergétique de la Commune, des entreprises et des particuliers rollois dans les prochaines semaines et mois ? » Il s'agit là d'une interpellation, donc d'une demande, ce n'est ni une motion ni une requête.

« La Municipalité travaille-t-elle déjà sur un plan de gestion de crise dans le cas de coupure d'électricité ou de gaz ? Si oui quels en sont les éléments principaux ? Si non, est-ce une de ses priorités ? »

« Comment la Municipalité compte-t-elle tirer parti de l'opportunité de cette crise malheureuse - et que nous regrettons - pour accélérer la nécessaire transition énergétique ? »

Suite à cette lecture il demande à M. Joly où il a vu le mot obligation ? Il ne s'agit en fait que de comprendre ce que la Municipalité peut faire.

M. Dubuis remarque que dans les points évoqués précédemment le texte parle de leviers, et quels sont ceux dont la Commune dispose ? Aucun... Il trouve que trop souvent les textes soumis empiètent sur le travail de la Municipalité.

La Syndique a bien écouté et entendu les points précédents auxquels la Municipalité réfléchit déjà sachant que des réflexions sont en cours pour économiser l'électricité sur le domaine public et inciter les commerçants à faire de même. Une lettre de la Municipalité leur a d'ailleurs été adressée en ce sens.

#### **8bis. Motion Rolf Keller.**

M. Keller retire sa motion.

#### **9. Associations intercommunales.**

M. Founou prend la parole au sujet de la dernière réunion du Conseil régional de région Nyon. Parmi les décisions prises il y a eu celle d'augmenter la cotisation par habitant, sachant qu'elle s'élève à Fr. 20.-/habitant et dès 2023 ce sera Fr. 25.-/habitant. Sur l'augmentation de Fr. 5.-, Fr. 3.- sont dus à un assainissement financier et Fr. 2.- seront dévolus à de nouvelles prestations. Par ailleurs la commune de Crans a rejoint Région Nyon. L'une des priorités de la législature sera d'augmenter l'offre de transports publics et de la cibler au niveau des besoins, de développer l'offre autour du massif de la Dôle sous forme de 4 saisons écologiques, et des projets pour la filière bois pourraient prendre corps du côté de La Rippe.

Le Président ajoute que la prochaine séance est prévue le 29 septembre et il aimerait que tous les conseillers rollois qui en sont membres y participent.

#### **10. Propositions individuelles et divers.**

Mme Ulliel, au nom du GREC, tient à remercier la voirie, le service manifestations, la sécurité publique et la Municipalité pour leur soutien et leur aide précieuse lors de la grandiose journée du loto du 4 septembre.

En ce début d'année de rentrée scolaire elle a remarqué que les bâches et les banderoles publicitaires pullulent aux quatre coins de la commune. Elle aimerait savoir comment c'est organisé, s'il y a un règlement, si les panneaux sont destinés à des associations à but non lucratif et/ou à des entreprises rolloises, et donc s'il y a un règlement, si c'est géré et contrôlé.

Mme Vollenweider répond que c'est géré par la sécurité publique et ces panneaux ne devraient normalement concerner que les associations à but non lucratif. Ces dernières doivent faire une demande et ont le droit de les installer 3 semaines avant l'événement. Tout cela est vérifié et si les bâches restent trop longtemps elles sont enlevées. Les bâches situées vers le terrain de foot et celles du Martinet ne sont pas contrôlées par la sécurité publique, mais cela sera certainement prochainement corrigé.

Mme Beck s'attendait à trouver à l'ordre du jour le rapport de la commission ad hoc du PM 23 relatif au crédit d'étude sur l'élaboration de l'objectif logements. Elle demande où en est le travail de la commission et quand le rapport pourra être rendu.

M. Haldimann explique avoir essayé avec le président de la commission de convenir de dates en août, ce qui n'a pas été possible, et le préavis sera traité avec le ou la prochain-e municipal-e en charge du logement.

Mme Safi a une question au sujet de remarques récurrentes par rapport aux rallies dans la Grand Rue, le soir, très gênants pour les habitants. Deux établissements de la Grand Rue sont également très bruyants à des heures indues. Ces établissements qui sont censés fermer à 23h ne respectent jamais cet horaire, dernièrement le bruit a duré jusqu'à 3 heures du matin. Qu'est-ce que la Municipalité entend entreprendre par rapport au bruit et aux nuisances de la Grand Rue, sachant que la police ne fait rien ?

Mme Vollenweider, au sujet de la Grand Rue, explique qu'il est prévu de poser des radars de bruit en 2023. La gendarmerie les met à disposition gratuitement, mais selon la liste d'attente ce ne sera possible que l'année prochaine. Concernant les établissements publics, elle prend la demande en charge.

M. Schatzmann revient sur le thème de la fixation des premières dates de séances des commissions ad hoc. Cette question avait été traitée il y a plusieurs années déjà et il avait été décidé d'attribuer cette fonction à la Municipalité pour faciliter la tâche des commissaires. Il a cru comprendre qu'il était question de revenir en arrière et demande à la Municipalité si tel est vraiment le cas car il lui semble que cette solution est la plus rationnelle.

M. Haldimann trouve que la question n'était pas tant sur la fixation de la date mais sur les compétences de chacun et chacune. La compétence de choisir s'il s'agit d'une commission ad hoc ou non dépend de la loi sur les communes qui est détenue par le Bureau. Telle est la question en jeu avec le Président qui se sent un peu seul pour décider, mais néanmoins c'est quand même au Bureau de déterminer quelle est la commission qui intervient.

La Syndique confirme que M. Schatzmann a raison et qu'il y a eu un oubli de la part de la Municipalité ; effectivement ce sont les Municipaux qui connaissent le mieux leur agenda et ils continueront à fixer les dates de séances.

Mme Gaggio, au sujet du préavis N° 25 à propos du financement participatif pour la place de jeux et le skate park, demande qui va s'occuper de rechercher des sponsors et auprès de quels organismes ?

M. Haldimann répond à Mme Gaggio, qui fait partie de la commission concernée, qu'il lui sera répondu lors des discussions menées en commission.

M. Dubuis rappelle l'élection du remplaçant de Mme Nathalie Eynard à la CPUM, sachant que la candidature proposée est celle de M. Gianpaolo Celeschi.

Le Président fait voter cette nomination qui est acceptée par applaudissements.

M. Keller revient sur le rapport Vicario, et Mme Bermejo Dubois aimerait que la discussion qui s'ensuivra fut débattue à huis clos. Les interventions au sujet de ce rapport ne seront donc pas reproduites.



Les débats ayant repris, le Président relève qu'il s'agit de la dernière séance du Municipal Loïc Haldimann qui est entré en politique en 2007 à l'âge de 18 ans par le biais du Conseil communal, puis a été élu municipal en 2016. Il a été un bon modèle pour la jeunesse !

M. Paquet le remercie au nom du PSR de tout ce qu'il a fait par un éloge et un petit cadeau entièrement rollois.

Mme Ruchti prend le relais par un discours au nom de la Municipalité et la Syndique lui remet également un cadeau.

Mme Rod souhaite également remercier M. Haldimann puis ce dernier prend la parole pour faire passer deux messages ; en relevant le plaisir qu'il a éprouvé à travailler au sein du collège municipal et ensuite en soulignant la situation d'urgence actuelle, qu'elle soit écologique ou sociale. Les forces politiques devront être ambitieuses, solidaires et audacieuses.

Le Président rappelle la date de la prochaine séance qui est le mardi 4 octobre, et lève la séance à 21h43.

Au nom du Conseil communal

Jacques Tschudin

Violaine Cherpillod

Président

Secrétaire